

# QUE FAITES-VOUS POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES?

## Recherche sur l'élimination de la violence envers les femmes : Résumés des cas des rapports-pays

Les résumés de cas suivants sont extraits de Mettre fin à la violence envers les femmes : Rapports-pays, qui concernent sept pays et qui font partie de la recherche commandée par le Programme d'appui aux réseaux des femmes de l'Association pour le progrès des communications (PARF d'APC) depuis 2013. Le PARF d'APC favorise l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre, l'accès et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et dans les décisions politiques et les cadres qui les régissent. La recherche sur l'élimination de la violence envers les femmes se concentre sur les violences liées à la technologie, des téléphones mobiles à l'internet. D'autres documents seront publiés plus tard cette année.

Les renseignements pouvant mener à une identification dans chaque pays ne sont pas inclus dans les résumés afin de protéger la vie privée des victimes. Ils sont plutôt classés par région : Afrique centrale et orientale, Amérique centrale et du Sud, Asie du Sud et du Sud-est, Europe du Sud-est. Les noms des victimes ont également été modifiés.

### Afrique centrale et orientale

#### Pays 1

- **Photos partagées sans permission**

Une jeune fille de 16 ans a accepté d'être photographiée nue par son ex-petit ami. Quelques jours plus tard, les photos ont été publiées sur son compte Facebook et tout le monde dans la communauté a été au courant. La famille du garçon lui a demandé de retirer les photos, mais il a prétendu que ce n'était pas lui qui les avait affichées et pensait que quelqu'un avait piraté son compte Facebook. La jeune fille est persuadée qu'il ment, mais ne peut pas le prouver.

- **Blogue piraté et modifié**

Une blogueuse a commencé une nouvelle relation après que l'homme qu'elle voyait ait décidé de rentrer en France. Quelqu'un a envoyé à l'ex-petit ami, qui possédait la plateforme qu'elle utilisait pour son blogue, des photos d'elle avec le nouveau petit ami. L'ex a publié les photos ainsi que des insultes sur son blogue et a changé le mot de passe pour lui en refusant l'accès. Il a même écrit des courriels à sa famille en l'appelant une salope et a envoyé ses messages privés à ses amis. Les lecteurs du blogue ont écrit des commentaires insultants et racistes sur son blogue et l'ex a décidé de publier son adresse e-mail et son numéro de téléphone, ce qui permettait aux lecteurs de la harceler par téléphone. Cette femme a signalé la situation à la Commission nationale de protection des données, un organisme français chargé de répondre aux violences en ligne. Six mois après que tout a commencé, le blogue a finalement été désactivé. Cette femme a subi une telle atteinte à sa réputation qu'elle a décidé de mettre fin à tous les blogues et a consulté un psychologue.

- **La nouvelle d'un viol se répand par SMS**

Lors d'une soirée avec des amis, une lesbienne et son amie ont été droguées, pris emmenées dans un hôtel et violées. Au réveil, elle a trouvé un message sur son téléphone de l'un des violeurs lui disant ce qui s'était passé. Elle a été traumatisée. De retour chez elle, elle a découvert que tout le quartier était déjà au courant et ses parents lui ont dit qu'elle faisait honte à sa famille. Elle a essayé de trouver les coupables et a appris qu'ils avaient fui dans une ville voisine. Elle a décidé de ne pas porter plainte par manque d'argent et en raison de son orientation sexuelle, sachant que les autorités lui seraient

défavorables sur ces deux points, surtout le dernier. Après plusieurs semaines sans obtenir le soutien de ses parents, elle a quitté le pays pour refaire sa vie.

## **Pays 2**

- **Cyber-intimidation**

Une femme écrivain, auteur et candidate à la présidence a été victime d'attaques cinglantes sur Facebook. Elle a été victime de cyber-intimidation pendant les campagnes et a subi un préjudice psychologique qui l'a obligée à recourir à des services de counseling. Elle a cessé d'utiliser les médias sociaux, en particulier Facebook, pendant la période qu'a duré le traumatisme.

- **Menaces de mort par SMS**

Une femme a été victime de violences physiques et d'insultes sur son téléphone portable de la part de son mari de 23 ans. Après avoir reçu des menaces de mort par SMS, elle a porté plainte à la police qui l'a renvoyée sans lui donner une injonction restrictive, mais lui a suggéré de recourir à des services de conseil pour elle et pour son mari puisqu'il s'agissait d'une affaire familiale.

- **Invasion de la vie privée**

Une femme a été victime de violences physiques et d'une tentative de la contrôler au moyen de la technologie. Il est entré sur ses comptes e-mail et Facebook et ses comptes bancaires, a porté atteinte à sa vie privée et l'a privée de sa liberté d'information et d'association en intimidant ses amis à l'aide de la technologie. Elle a été contrainte de fermer ses comptes et d'en ouvrir de nouveaux.

- **Diffamation et implications politiques**

Un auteur a manipulé la photo d'une femme pour la diffuser sur Facebook et a écrit une histoire diffamatoire à son sujet en faisant croire qu'elle était témoin dans une affaire de la Cour pénale internationale. Les menaces de mort et les commentaires méprisants de sa communauté ont été si graves que la police a pris des mesures de sécurité. Elle a subi un traumatisme psychologique, mais des retards dans l'affaire l'ont amenée à rechercher un réconfort auprès de sa communauté religieuse plutôt que de s'en remettre à la police ou communiquer avec un intermédiaire de l'internet. La recherche sur ce cas a révélé qu'il est fréquent que les femmes soient prises comme cibles quand elles prennent une position politique.

## **Amérique centrale et du Sud**

### **Pays 3**

- **Harcèlement sur téléphone cellulaire et enlèvement**

La vie de cette fille de 13 ans, qui vient d'une famille pauvre d'une région semi-rurale et qui a abandonné l'école primaire, a été bouleversée lorsque le petit ami de sa sœur aînée a commencé à la harceler sexuellement et à la menacer par téléphone cellulaire avant de l'enlever. Pendant trois mois, elle a été privée de liberté, battue et agressée sexuellement. Pendant cette période, elle a été obligée d'envoyer des messages par téléphone cellulaire dans lesquels elle devait dire que tout allait bien et qu'elle vivait avec le petit ami. Quand elle a finalement réussi à s'échapper, elle et sa mère ont déposé plainte pour enlèvement et corruption d'une mineure. Aux dernières nouvelles, l'agresseur court toujours.

- **Menaces et surveillance**

Une psychologue et activiste pour les droits des femmes et des LGTTBI a fait l'objet de menaces, de discrimination et d'une surveillance par téléphone portable, e-mail et réseaux sociaux liés à son activisme pour les droits des lesbiennes. Le parquet a refusé de s'occuper de son cas en faisant valoir qu'aucun crime n'avait été commis. Elle a communiqué avec le conseil national anti-discrimination qui n'est intervenu que pour la première de ses plaintes (une menace d'incendier sa maison), pour que des poursuites soient intentées sans une dénonciation officielle. Après d'autres agressions, elle s'est tournée

vers les médias et a appelé à des manifestations publiques parce que le conseil et le parquet n'avaient rien fait, ajoutant ainsi une violence institutionnelle à son cas. La réponse des intermédiaires a été tiède : la compagnie de téléphone n'a pas bloqué l'appelant et la solution proposée par le blogue pour éviter les commentaires anonymes n'a pas donné de résultats.

- **Piratage et manipulation d'image**

Une enseignante a fait l'objet d'un piratage et d'un photomontage pour une vidéo pornographique qui indiquait sa ville et sa profession. À deux reprises, elle a été accostée dans la rue par des hommes qui lui ont dit l'avoir vue nue. Un de ses amis a contacté le site pornographique et fait retirer la vidéo, mais des images d'elle circulent encore sur des pages web similaires. Elle a utilisé les réseaux sociaux pour communiquer avec la police cybernétique et l'institut des femmes de l'état qui a minimisé sa situation. Elle a acquis des compétences en technologie pour surveiller constamment les sites web pour trouver son image.

- **Diffamation sur Facebook**

Une enseignante a été victime de diffamation dans un profil Facebook consacrée à des potins, surtout sur les femmes et les homosexuels dans une ville voisine. Des violences physiques et psychologiques s'en sont suivies de la part de son mari et de sa famille et elle a été obligée de quitter sa maison après dix ans de mariage. Elle a communiqué avec la cyberpolice qui lui a demandé de fournir des preuves et de déposer une plainte officielle. A la recherche d'éléments de preuve, elle a communiqué avec d'autres femmes qui avaient été attaquées dans le même profil et appris qu'elles aussi avaient subi par la suite des violences de la part de leurs partenaires. Deux des personnes qu'elle soupçonnait de gérer le profil ont commencé à la menacer en personne. Elle n'a pas porté plainte au sujet des attaques en ligne, mais elle l'a fait pour ses blessures physiques. Elle a demandé le divorce de son mari, qui est un agent de la police ministérielle.

#### **Pays 4**

- **Menaces contre des défenseurs des droits humains des femmes**

Lorsqu'une organisation de femmes a commencé à recevoir des menaces par e-mail de la part de groupes paramilitaires, elle a réuni ses membres pour parler de leurs réactions, de leurs peurs et des mesures à prendre. Grâce au travail de l'organisation, tout le monde savait que ces menaces pourraient notamment aboutir à des violences sexuelles et des assassinats. Il a été décidé de signaler les menaces au procureur et de demander des mesures de précaution à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui a accordé les mesures et établi un protocole d'autoprotection. Les emails continuant à venir, une plainte a été déposée pour chaque nouvelle menace entre 2009 et 2012. A ce jour, l'enquête n'a pas été couronnée de succès et le cas n'est toujours pas réglé.

- **Menaces par SMS, Facebook et en personne**

Des mois après avoir mis fin à une relation, une femme a rencontré quelqu'un d'autre. Les trois allaient à la même université et un jour, l'ex a insulté la jeune femme et son nouveau petit ami. Les deux ont rencontré les autorités universitaires sans aucun résultat. Au cours de la journée, elle a reçu des messages de menace et de harcèlement sur son téléphone et sa page Facebook. Craignant qu'en portant plainte, elle ait à l'affronter en personne, elle a décidé de ne rien faire. Mais après avoir été informée de ses droits, notamment le fait qu'une confrontation n'était pas nécessaire, elle s'est adressée à la police pour essayer d'éloigner cet homme. Malgré la lenteur et la lourdeur des procédures, du fait surtout que la police ne connaissait pas les dispositions légales pertinentes et ne comprenait pas la gravité de la situation, la jeune femme a persisté et a persuadé les autorités de faire comparaître l'agresseur et de lui ordonner de ne pas s'approcher d'elle. Il a alors mis fin à ces menaces.

- **Vol d'identité sur les médias sociaux**

Pour se venger après son divorce, un avocat américain a publié des photos sexuelles et intimes de son ex-femme. Il l'a harcelée continuellement par des messages et des photos et lui a volé son identité en créant de faux profils à son nom sur Facebook et Twitter. Ces actions ont provoqué des troubles émotionnels, physiques et mentaux graves qui ont été une source d'angoisse, de détresse, de peur, de honte, de culpabilité et d'insécurité permanentes. Un an après avoir signalé l'incident, avec l'aide de la police et du procureur général, les photos ont été retirées des réseaux sociaux. L'enquête pénale est en cours.

- **Vol de mot de passe et violation de la vie privée**

Une jeune femme a été victime d'intimidation et de violence numérique de la part de son ex-petit ami. Il a violé sa vie privée en prenant des photos sans son consentement et en volant les mots de passe de ses comptes de médias sociaux et de téléphone mobile, ce qui lui a permis d'accéder à ses renseignements personnels, tels que des photos et des vidéos. L'incident a causé un traumatisme émotionnel chez cette femme. Elle s'est adressée à la police, qui a attrapé l'auteur et lui a fait supprimer les images qu'il avait postées sur les réseaux sociaux. L'enquête pénale est en cours et la femme estime que justice lui sera rendue.

## **Asie du sud et du sud-est**

### **Pays 5**

- **Continuum de la violence sexuelle hors ligne et en ligne**

Dans les trois cas étudiés, l'étendue des moyens par lesquels des violences ont été commises, permises ou aggravées grâce à la technologie était étonnamment large. Dans un cas, l'enregistrement clandestin d'un acte intime avec un téléphone mobile a été réalisé dans le but d'atteindre à la vie privée. L'enregistrement a été ensuite utilisé pour faire chanter la personne et la violer à de nombreuses reprises sur plusieurs mois. Plus tard, la technologie Bluetooth de téléphone à téléphone a permis de diffuser l'enregistrement à grande échelle. Apparemment, Facebook a également été utilisé pour télécharger la vidéo visant à nuire à la réputation de cette femme. Il est difficile d'imaginer comment cette victime aurait pu être violée et maltraitée sans les technologies.

- **Violence sur les médias sociaux**

Un harceleur a utilisé les médias sociaux pour lancer des injures sexuelles et menacer une femme de violence, y compris le viol et l'assassinat. L'internet a également permis de découvrir son adresse physique. Les médias sociaux et les sites intermédiaires ont également permis d'accuser la victime de blasphème et d'inciter des tiers à user de violence contre elle. Dans ce cas, la technologie a été efficacement utilisée pour entraver la liberté d'expression de cette femme.

- **Refus de liberté d'expression**

Les plateformes telles que Youtube, Twitter, Facebook et les blogues ont permis de harceler et d'abuser sexuellement une femme, notamment par la diffusion d'images portant son visage transformé sur des corps de stars du porno. Des dizaines de faux comptes Twitter ont été créés à son nom au fil du temps pour porter atteinte à sa dignité et/ou envoyer du matériel pornographique et odieux à ses amis et ses connaissances. Ces plateformes ont également été utilisées pour menacer de violence sexuelle extrême, y compris le viol et l'assassinat. La victime a été régulièrement maltraitée, menacée et agressée de la même manière sur son courrier électronique. En outre, le harceleur a utilisé un blogue pour publier des renseignements personnels détaillés sur la jeune femme et les membres de sa famille immédiate en menaçant de les tuer tous. Près d'un mois plus tard, la victime et son mari ont fait l'objet d'une attaque à main armée mais y ont survécu. L'abus et la violence envers cette victime étaient directement motivés par ses opinions politiques et sociales et visaient à la faire taire.

### **Pays 6**

- **Vidéo sexuelle non autorisée**

En 2009, une vidéo montrant des actes intimes entre une actrice et un médecin célèbre a été largement distribuée. L'actrice a déposé plainte auprès de la police puisqu'elle n'avait pas consenti à la prise et à l'affichage de la vidéo. L'affaire a été déposée au tribunal en raison de l'angoisse émotionnelle et psychologique que la vidéo téléchargée a causé chez l'actrice. Or, il n'existait pas de loi nationale sur la violence envers les femmes perpétrée au moyen des TIC. L'actrice a perdu sa cause, mais elle a donné un visage aux nombreuses femmes dont les droits sont violés en ligne. Le fait qu'elle ait eu le courage de parler de son expérience a hâté l'adoption d'une loi adaptée.

- **Cyberpornographie infantile**

Au début de 2014, la question de la cyberpornographie dans une petite ville côtière a défrayé la chronique. Dans les cas signalés, on utilisait des mineurs pour faire fonctionner des tanières de cyberpornographie. On apprendra plus tard que dans certains cas, ce sont les parents des mineurs eux-mêmes qui encourageaient leurs enfants à poser nus ou à accomplir des actes obscènes devant des webcams pour satisfaire des clients étrangers. Dans certains cas, les parents participaient directement. Des perquisitions ont été effectuées et permis d'envoyer les personnes en cause, y compris les parents, en prison. Le ministère de la protection sociale a pris en charge la garde des mineurs. Les fournisseurs de services internet, tels que les compagnies de téléphone privés, ont des politiques sur l'utilisation illégale de leurs services, mais rien n'a été fait pour lutter contre la prolifération de ces activités illégales impliquant des mineurs.

- **Voyeurisme photo**

Une image montrant les seins d'une actrice-femme politique a circulé dans différentes plateformes en ligne. Ne connaissant pas bien ces violations en ligne et la façon de faire valoir ses droits, cette femme a fait appel aux services d'un avocat privé pour que ses photos soient retirées. Citant la vie privée de sa cliente et utilisant une loi existante contre le voyeurisme par photo et vidéo, qui interdit clairement et catégoriquement la diffusion de ces photos sur internet, l'avocat a envoyé une lettre de demande aux blogueurs, Twitter, Facebook, Instagram et d'autres sites de réseautage social exigeant la fin du téléchargement des photos de nu et les informant que le faire était contrevenant à la loi. Les photos ont été retirées dans les 24 heures de la publication de la lettre de demande.

## Europe du sud-est

### Pays 7

- **Détruire une réputation**

Un harceleur a fait un faux profil Facebook d'une mère célibataire de trois enfants, en volant et téléchargeant l'ensemble de ses photos. Elle était présentée comme "une strip-teaseuse" et une "pute professionnelle". Les messages d'état contenaient des demandes sexuelles dans une langue très explicite. Elle a découvert le profil quand une demande d'ami de ce profil a été envoyée à son fils mineur. Soupçonnant que des élèves de l'école de ses enfants avaient créé le profil, elle a informé le directeur. L'école a estimé que la situation ne relevait pas de sa responsabilité et lui a conseillé de ne pas envoyer ses enfants à l'école la dernière semaine avant les vacances parce qu'ils étaient victimes d'intimidation et de moqueries. Elle s'est également adressée à la police locale, qui l'a renvoyée à une compétence supérieure. Comme on ne pouvait rien faire pour l'aider là non plus, elle a ensuite été renvoyée à un ministère fédéral. Les fonctionnaires l'ont écoutée, mais ont refusé d'ouvrir un dossier et lui ont dit qu'ils avaient les mains liées parce que les cas de violence par les TIC ne sont pas visés par le code pénal. Elle a donc décidé d'essayer de laver son nom en donnant une interview à un portail en ligne local. On a encore parlé davantage de son histoire, mais elle a estimé que sa version avait au moins été entendue. Enfin, elle a réussi à obtenir la suppression du faux profil en le signalant à Facebook comme profil volé. Malheureusement, elle croit que cette histoire n'est pas encore terminée

- **“Tu sera toujours mienne”**

Tout a commencé à un concert où elle chantait. L'auteur l'a photographiée à son insu et a trouvé son nom sur le programme. Puis il l'a traquée sur Facebook, la complimentant et lui envoyant des cadeaux par l'intermédiaire de l'université où elle étudiait. Elle s'est dite intéressée et a éventuellement proposé une rencontre, ce qu'il a refusé à plusieurs reprises. Elle sentait bien que quelque chose n'allait pas et a donc décidé de mettre fin à la communication. Quand elle l'a informé, il a complètement changé, et sa vie à elle aussi. Il a téléchargé ses photos, fait des vidéos sur et pour elle et les a téléchargés sur YouTube. Il a mis son nom complet avec les photos ainsi que les titres indiquant qu'elle serait toujours à lui. Il lui envoyait constamment des SMS, lui envoyait des messages sur Facebook et l'appelait au téléphone. Elle s'est adressée à la police, qui lui a dit, "C'est l'amour". Quand elle en a parlé avec ses parents, ils lui ont retiré son téléphone et son ordinateur et lui ont demandé d'avoir toujours quelqu'un avec elle. Son père, un agent de police, a constaté que l'auteur avait menti sur son âge et était âgé de plus de 40 ans. L'auteur a changé sa photo de couverture Facebook pour correspondre à la sienne et a publié des photos de la région où elle habitait. Chaque fois qu'elle changeait son numéro de téléphone

mobile, il le trouvait, l'appelait de nombreuses fois et raccrochait. Aujourd'hui, quatre ans après, elle veut croire que son cauchemar est terminé, mais elle tremble encore quand son téléphone sonne.

- **Menaces sur SMS qui mènent à une attaque**

Depuis près de deux mois, une femme et son petit ami étaient sous la menace constante de son ex sur leur mobile. Ils ont appelé leur fournisseur de télécommunications, mais on leur a dit qu'il n'y avait rien à faire parce que le contrevenant changeait son numéro de téléphone trop souvent. Il est possible d'acheter une carte SIM presque n'importe où sans donner un nom. Ils ont montré leurs preuves à la police qui a assuré qu'un dossier serait ouvert et qu'un suivi serait donné. Mais les menaces ont continué et se sont aggravées chaque jour. Personne n'a réagi jusqu'à ce que le nouveau petit ami actuel soit agressé et par l'ex. Le lendemain, l'ex a été arrêté. Il a été détenu pendant un mois jusqu'au procès, mais le fait qu'il ait proféré des menaces de mort graves qui sont devenues réalité, par téléphone mobile, n'a pas été pris en compte.

